

Niveau :	MASTER					Année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2 ECTS 120
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	ARTS ET CULTURES					
Volume horaire étudiant :	155 h	114 h			420 h	269 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage obligatoire	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Dominique BOURGEON-RENAULT - PR Jean-Louis TORNATORE - PR Professeurs des Universités ☎ 03.80.58.98.68 dominique.renault-bourgeon@orange.fr Jl.tornatore@free.fr	Fabienne MAZET Scolarité fabienne.mazet@u-bourgogne.fr ☎ 03.80.58.98.74
Composante(s) de rattachement : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Bourgogne - Département Denis Diderot	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

■ Débouchés du parcours (métiers et poursuite d'études)

Le Master Direction de Projets ou Établissements Culturels parcours *Arts et Cultures (AC)* assure une socialisation professionnelle et scientifique d'étudiants se destinant aux métiers de l'expertise dans le domaine de l'action culturelle pour des débouchés professionnels tels que chargés d'études, chefs de projet culturel, experts auprès des collectivités publiques et leurs établissements publics, secrétaires généraux. Il donne aussi une base théorique et une connaissance du champ professionnel solides aux étudiants qui souhaitent préparer les concours de la fonction publique territoriale ou un doctorat.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

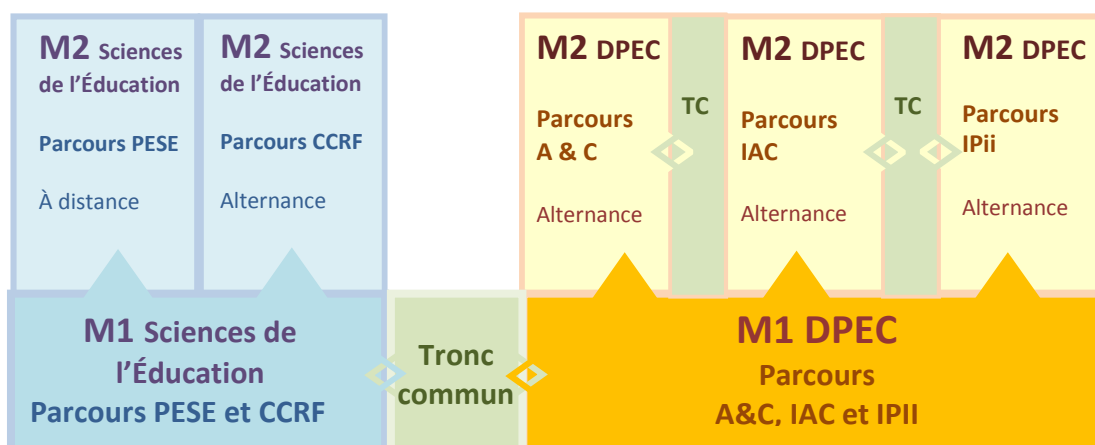
■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les principales compétences délivrées sont :

analyser la faisabilité d'un projet culturel / **rédigier** un projet/définir les phases d'un projet / **définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **concevoir** un cahier des charges / **coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **établir** un bilan d'activité / **établir** une convention / **établir** des contrats / **animer** une équipe de travail / **gérer** les relations avec les artistes / **élaborer** un système de tarification / **organiser** une billetterie / **constituer** un fichier / **argumenter** un projet de diffusion / **organiser** une tournée / **gérer** une tournée / **concevoir** un projet de lieu culturel / **identifier** la mission d'une structure par son budget / **évaluer** un budget / **élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **établir** des dossiers de financement / **contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **établir** un plan d'amortissement / **établir** un bilan financier et un compte de résultat / **établir** une déclaration de droits d'auteur / **définir** les supports de communication / **concevoir** un plan de communication / **faire** une synthèse de documents / **appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public / **conduire** des entretiens d'enquête / connaître l'**aménagement** du territoire / connaître des concepts de base en **anthropologie** / connaître le **fonctionnement** des collectivités locales / connaître le **droit** des biens culturels / connaître l'**économie** de la culture / connaître l'**histoire** de l'action culturelle en France / connaître l'**histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / maîtriser un **anglais** courant/ **définir** les objectifs culturels d'une structure / **concevoir** un projet de recherche/ **définir** une problématique / analyser un **contexte de recherche** / **définir** les bases artistiques d'une programmation / **traduire** une politique en projet opérationnel / **définir** les bases artistiques d'un projet / **argumenter** un projet artistique / **définir** les objectifs culturels d'un projet / **caractériser** un public / **connaître** la sociologie des publics / **concevoir** la programmation d'un festival ou d'un évènement / **concevoir** la programmation d'une structure / **concevoir** une programmation jeune public / **concevoir** une exposition / **concevoir** un parcours de visite / **concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **concevoir** un projet de catalogue / **concevoir** un cycle de conférences / **concevoir** un programme d'animation / **concevoir** un atelier / **concevoir** un dispositif d'évaluation / **mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation / **évaluer et/ou organiser** un projet patrimonial.

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune avec les parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* et *Ingénierie de Projets Interculturels et Internationaux (IPII)*. En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours *CCRF* et *PESE* relevant de la mention *Sciences de l'Éducation* en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



SEMESTRE 1

UE 01	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Outils	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC	1
	Communication*	12		12	1	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 01		20	62	82	6		6

⁽¹⁾: CC = Contrôle Continu - CT = Contrôle Terminal

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 02	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT	1
	Droit social*	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 02		24	12	36	6		2

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 03	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT	1
	Financement de la culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 03		48	30	78	6		4

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 04	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Champ culturel 1	Éducation populaire*	12		12	2	CC/CT	1
	Sociologie de la culture	12		12	2	CC/CT	1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 04		36	12	48	6		3

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 05	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef
Gestion publique	Finances publiques*	12		12	3	CC	1
	Organisation administrative de l'État - collectivités territoriales - Europe*	12		12	3	CC	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 05		24	6	30	6		2

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

Total S1	152	122	274	30			17
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

SEMESTRE 2

UE 06	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Champ culturel 2	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT	1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	1	CC/CT	1
	Politiques culturelles	12	6	18	1	CC/CT	1
	Culture et développement durable	12		12	1	CC/CT	1
	Tourisme et culture	12		12	1	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
TOTAL UE 06		56	22	78	6		5

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 07	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	2	CC/CT	1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	2	CC	1
TOTAL UE 07		12	24	36	4		2

UE 08	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CC/CT	1
	Art contemporain	12		12	2	CC/CT	1
	Histoire du musée	12		12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 08		36	6	42	6		3

UE 09	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	2	CC	1
	Arts numériques		12	12	2	CC/CT	1
TOTAL UE 09			27	27	4		2

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff.
Professionalisation	LV1 Anglais*		12	12	1	CC	1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC	1
	Projet professionnel		18	18	1	CC	1
	Recherche de stage		16	16	1	CC	1
	Mémoire		30	30	6	CT	10
TOTAL UE 10			88	88	10		14

* = mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

Total S2	104	167	271	30			26
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

Total M1	256	289	545	60			43
-----------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

Modalités d'accès à la deuxième année du parcours :

■ de plein droit :

L'admission en M2 *Arts et Cultures (AC)* est de droit pour les étudiants ayant validé le M1 *Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC)* de l'Université de Bourgogne et représente environ 20 % des effectifs de la première année de formation.

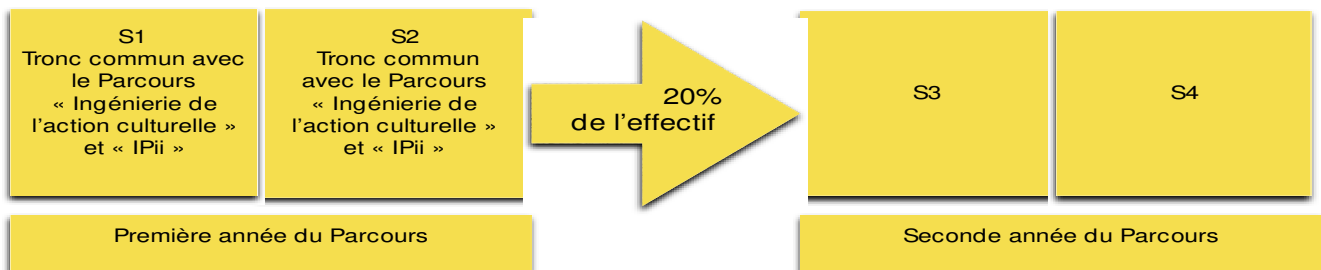


Schéma du Parcours «Arts et cultures »

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DPEC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux prérequis sont : une expérience préalable dans le secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.34 ou 74)

Les étudiants en formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.

- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985). La formation est organisée sous forme de modules et les candidats admis peuvent se voir proposer un parcours individualisé de formation.

■ Compétences acquises à l'issue de la seconde année du parcours :

- savoir utiliser les outils de gestion dans le cadre de l'administration d'une structure culturelle,
- savoir utiliser les outils de communication,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- effectuer le suivi financier d'une action culturelle,
- donner aux étudiants les bases indispensables en épistémologie et en méthodologie de la recherche,
- transmettre les cadres théoriques qui sous-tendent le secteur des arts et de la culture,
- acquérir les bases indispensables pour traiter des thèmes de recherche sous forme d'un mémoire.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la seconde année du parcours :

La deuxième année du parcours *Arts et Cultures (AC)*, dispensée selon les modalités de l'alternance, comporte des enseignements mutualisés avec la deuxième année de *Master Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC)* parcours *Ingénierie de l'Action Culturelle (IAC)* de la même mention.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et d'un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Plusieurs laboratoires de recherche interviennent en appui de cette formation. En effet, la pluridisciplinarité inhérente à la mention et au champ professionnel visé implique que soient associés : le Centre Georges Chevrier (CGC - UMR 7366) dont le directeur est co-responsable du parcours, le CIMEOS (EA 4177 - Laboratoire en Sciences de l'information et de la communication), le Centre de Recherche en Gestion des Organisations (CREGO - EA 7317) et le Centre de recherche et d'étude en droit et en sciences politiques (CREDESPO - EA 4179).

Ainsi définie, la spécialité du Master 2 correspond à **60 Crédits ECTS**.

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 01	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Épistémologie	Approches pragmatistes de l'art	8		8	3	CC/CT	2
	Sciences de l'épistémologie : de l'empirisme au rationalisme	8		8	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		8	8			
TOTAL UE 01		16	8	24	6		3

(1) : CC : Contrôle Continu - CT : Contrôle Terminal

UE 02	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Approche managériale du secteur culturel	Marketing des arts et de la culture*	15		15	3	CC/CT	2
	Droit des artistes interprètes et droit à l'image*	13	6	19	3	CC/CT	2
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 02		28	12	40	6		4

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 03	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Approche de l'art, de la culture et du patrimoine	Art en espace public et urbanisme*	6		6	3	CC/CT	1
	Topiques du patrimoine*	15		15	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 03		21	6	27	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 04	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Méthodologie	Enquête et terrain : méthodes qualitative et quantitative*	10		10	6	CC	2
	Séminaires de recherche		8	8			
TOTAL UE 04		10	8	18	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 05	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Spécifique parcours	Politiques culturelles*		15	15	3	CC/CT	1
	Art et culture dans la globalisation	8		8	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels		6	6			
TOTAL UE 05		8	21	29	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

TOTAL S3 présentiel	83	55	138	30			13
----------------------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------

SEMESTRE 4

UE 06	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Approfondissements thématiques (UE transversale avec une autre UFR)	Cours département histoire	12		12	3	CC/CT	1
	Sociologie	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels*		8	8			
TOTAL UE 06		24	8	32	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 07	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Théories et modèles alternatifs dans le champ des arts et de la culture	Culture et néolibéralisme	12		12	3	CC/CT	1
	Théories et modèles alternatifs de financement	12		12	3	CC/CT	1
	Séminaires professionnels*		8	8			
TOTAL UE 07		24	8	32	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 08	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Méthodologie	Écriture et technique de médiation*		15	15	3	CC	1
	Construire un projet de recherche*		8	8	3	CC	1
TOTAL UE 08			23	23	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 09	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Recherche	Séminaires de recherche		12	12	3	CC	1
	Séminaires professionnels*		8	8	3	CC	1
TOTAL UE 09			20	20	6		2

* = mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements Culturels (DPEC), parcours Ingénierie de l'Action Culturelle

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff
Encadrement stage(s) et projets	Projets professionnels	8		8	3	CC/CT	1
	Stage(s) et mémoire	16		16	3	CC/CT	20
TOTAL UE 10		24		24	6		21

TOTAL S4 présentiel	72	59	131	30			29
----------------------------	-----------	-----------	------------	-----------	--	--	-----------

TOTAL M2 présentiel	155	114	269	60			42
----------------------------	------------	------------	------------	-----------	--	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

• **Sessions d'examen**

Précisions :

Le parcours se déroule en 4 semestres :

Année N :

- *semestre 1* → de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- *semestre 2* → de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement auquel s'ajoute le stage suivi de la rédaction du rapport problématisé.

Le stage de M1 se déroule de début avril au 30 juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).

La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.

Le responsable d'année organise les examens du semestre 1 (mi-décembre), et le jury (janvier). Les examens du semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. Le jury de première année du parcours se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en deuxième année de parcours.

Année N +1 :

- *semestre 3* → de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- *semestre 4* → de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire.

Les responsables d'année organisent les examens du semestre 3 (mi-décembre) et le jury de la session 1 (en janvier). Les examens du semestre 4 ont lieu fin mars.

Le stage de deuxième année du parcours se déroule de fin mars à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs, celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit fin juin, soit début septembre.

La session de rattrapage des semestres 3 et 4 a lieu mi-septembre. Le jury de fin de formation a lieu fin septembre-début octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master.

• **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

• **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières

1. Les enseignements et autres éléments de la formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et des acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.
2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments la composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.
4. Les modules de pratique professionnelle (UE 10) ne peuvent donner lieu à des épreuves de la session de rattrapage de l'année de formation concernée.